

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

DE LA 3ÈME AU BTS, LE LYCÉE PROFESSIONNEL LA RICARDE PROPOSE DES FORMATIONS Tournées vers les métiers de production, de la nature et du machinisme agricole

Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la taxe d'apprentissage est calculée sur la Masse Salariale et comprend 2 fractions :

87 % destiné au financement de l'apprentissage (versée auprès de votre OPCO)

13 % restant pour le financement des formations techniques et professionnelles, versé directement aux établissements



Le Lycée Professionnel Agricole "La Ricarde" peut bénéficier des 13 % de la taxe d'Apprentissage
Vous pourrez affecter directement votre barème au Lycée sans passer par un intermédiaire.



Contact 

Elisabeth ZAMOUR - elisabeth.zamour@educagri.fr
Tél. : 04 90 38 97 15

LPA La Ricarde 1016 chemin de l'école d'Agriculture
84800 L'isle sur la sorgue



ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE LA TAXE APPRENTISSAGE 2023

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret N° 2019 - 1491 du 27 novembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Votre entreprise

Etablissement bénéficiaire

Lycée Professionnel Agricole LA RICARDE
1016 chemin de l'Ecole d'Agriculture
84800 L'Isle sur la sorgue

Contact Entreprise

Nom

Prénom.....

Tél. :

Email.....

Votre masse salariale 2022 €

0.68 %€

Solde Ecole 13 % TA 2023€

Subvention en Matériel déductible.....€ Bonus Aternant déductible.....€

Montant de votre versement€

Code UAI de l'Ecole : **0840606C**

au profit de l'Ecole : **Lycée Professionnel Agricole LA RICARDE**

Mode de Règlement :

Virement

IBAN

BIC

FR.....

**Mentionner votre N° Siret en libellé
de votre virement**

Chèque

N°.....

Nom de l'Etablissement bancaire :

.....

A l'ordre de :

**Agent Comptable des Lycée PÉTRARQUE &
LA RICARDE**